



Mauvaise date sur la contravention ?

Par **Divic**, le **28/05/2013** à **18:44**

Bonsoir,

Je me permet de vous écrire ce billet car le jeudi 16/05/2013 mon véhicule a été enlevé par la fourrière car j'étais garé sur une place réservée aux TAXIS (tort que je reconnais). Je suis donc parti récupérer mon véhicule et en le récupérant un agent de la police municipale me remet en main propre une contravention avec cocher le cas n°2 (35€).

Aujourd'hui nous sommes le 28, et je me décide enfin à prendre 5 minutes pour payer ma contravention, mais en la lisant bien je constate que la date qui figure n'est pas la bonne car l'agent a inscrit le 17/05.

J'ai lu quelques forums et il n'y a pas vraiment de réponses précises car il y a tout et son contraire alors je suis un peu perdu, il se dit également que si il n'y a pas de signature la contravention est contestable, chose qu'il n'y a pas sur ma contravention.

Qu'en pensez-vous ? Puis-je contester ma contravention pour vices de forme ? Et comment faire si cela vous semble possible ?

Dans cette attente, je vous prie de croire, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Par **Divic**, le **10/06/2013** à **12:26**

S'il vous plaît personne ne sait ?

Par **Jibi7**, le **10/06/2013** à **12:31**

tout ce que je sais de mon côté c'est que quand on veut contester quoi que ce soit avec la police même justifié et de bonne foi en général on paye double ou triple alors contestez si vous avez du temps à perdre mais payez en attendant !